



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 30 août 2024

Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ; Système majoritaire Consultation

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 27 août 2024, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet susmentionné. Celui-ci met en œuvre plusieurs instruments parlementaires adoptés par le Grand Conseil. Il fait suite à un premier projet de modification de la LEDP dont le Parlement, avec le soutien du représentant du Conseil d'Etat, avait décidé du renvoi partiel afin notamment que soit approfondie la question de l'introduction d'un bulletin unique pour les élections selon le système majoritaire.

Ce projet portant sur plusieurs thématiques distinctes, mais ayant des effets les unes sur les autres, il a été décidé, pour des raisons de clarté, de le scinder en trois avant-projets, les avant-projets A1 et A2 opposant deux variantes relatives au mode de scrutin majoritaire, et l'avant-projet B consacré à d'autres adaptations de la LEDP.

Vous trouverez en annexe un exemplaire de ces trois avant-projets de loi et de leur rapport explicatif commun, en français et en allemand. Les documents mis en consultation, ainsi que la liste des destinataires, sont également disponibles, notamment, sur le site de la Chancellerie d'Etat www.fr.ch/consultations.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos éventuelles remarques à ce sujet **d'ici au vendredi 6 décembre 2024** par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus, et si possible également sous forme électronique à l'adresse samuel.russier@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes

—

Avant-projets de loi A1, A2 et B accompagnés de leur rapport explicatif
Liste des autorités et organisations consultées